



Lettre d'information du Président Année 2011—Numéro 1

Date de parution : 1^{er} mars 2011

Le passage à la Télévision Numérique Terrestre

Les pouvoirs publics mettent en place un nouveau mode de diffusion de la télévision qui nécessite une adaptation de tous pour continuer à recevoir les images sur votre téléviseur.

Que se passe-t-il le 29 mars 2011 ?

Vous ne pourrez plus recevoir la télévision (analogique) comme vous la receviez avant. Les émissions de télévision seront transmises par le réseau numérique. Pour cela, tous les émetteurs seront fermés dans la nuit du 28 mars 2011. Les émetteurs seront ensuite rallumés pour faire les changements nécessaires (canaux, etc...).

Vous ne pourrez alors recevoir les émissions des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5, Canal+ et Arte) que si vous êtes équipé d'un mode de réception numérique.

Que devez-vous faire ?

La première chose à faire est d'identifier si votre téléviseur peut recevoir la TNT. Trois possibilités s'offrent à vous :

1. Votre téléviseur est ancien (avant 1981). Vous devez donc le changer. Nous vous invitons à le rapporter dans une déchetterie pour qu'il soit recyclé.
2. Vous avez acheté votre téléviseur après 1981 et avant mars 2008. Vous devez acheter un adaptateur TNT et le brancher sur la prise péritel de votre poste puis effectuer la recherche des chaînes de la TNT.
3. Vous avez acheté votre téléviseur après le 1er mars 2008. Celui-ci a la TNT intégrée. Vous pourrez donc recevoir les chaînes en numérique. Néanmoins, il vous faudra effectuer la recherche des chaînes.

Sommaire :

- Le passage à la TNT
- Que se passe-t-il le 29 mars 2011 ?
- Que devez-vous faire ?
- Que fait Corrèze Habitat ?
- Comment faire en cas de problème ?

Votre logement est situé dans une zone non couverte par la TNT

Cela signifie que votre logement est situé dans une « zone blanche » c'est-à-dire que vous allez rencontrer des problèmes de réception partielle ou totale le jour du passage à la télévision numérique. Vous ne pourrez la recevoir que par le satellite.

Votre logement est situé dans une zone couverte par la TNT

Vous pouvez recevoir la TNT via les émetteurs terrestres mais cela nécessitera une mise à niveau de l'installation actuelle (réorientation de l'antenne râteau, éventuel remplacement de celle-ci, remplacement ou adaptation des équipements tels que le commutateur, le répartiteur, etc...). Vous devrez alors procéder à une réinstallation des chaînes car certaines ont pu changer de fréquence. N'hésitez pas à demander de l'aide à vos voisins, à votre famille ou à votre fournisseur de télévision.

Que fait Corrèze Habitat ?

Si vous occupez un logement collectif

Corrèze Habitat a lancé des travaux d'adaptation de ses immeubles.

Votre immeuble est situé dans une zone couverte

Corrèze Habitat procède à la mise à niveau de l'installation actuelle (réorientation de l'antenne râteau, éventuel remplacement de celle-ci, suppression des filtres, remplacement ou adaptation des équipements tels que le commutateur, le répartiteur, etc...) pour vous permettre de recevoir la TNT et plus particulièrement les chaînes historiques dès le 29 mars 2011.

Corrèze Habitat améliorera ensuite son installation pour permettre à chacun d'avoir accès à toutes les chaînes numériques en fonction de ses souhaits en plus de l'antenne râteau donnant accès aux satellites Hotbird, Astra et

Votre immeuble est situé dans une zone blanche

Corrèze habitat a lancé des travaux d'adaptation permettant aux locataires de ses immeubles collectifs, situés en zone non couverte par la TNT, de recevoir la télévision le jour du passage au numérique.

Ces travaux consistent à installer des paraboles orientées vers trois satellites : Hotbird, Astra et Turksat. Vous devrez donc vous munir du décodeur approprié au satellite que vous souhaitez recevoir.

Vos contacts

Brive : Route de la Rochette (Donzenac)

Tél. : 05 55 29 55 30 - E-mail : brive@correzehabitat.fr

Ussel : Boulevard de la Jaloustre

Tél. : 05 55 29 55 42 - E-mail : ussel@correzehabitat.fr

Tulle Ville : 38 avenue Alsace-Lorraine

Tél. : 05 55 29 95 01 - E-mail : tulleville@correzehabitat.fr

Tulle Campagne : 38 avenue Alsace-Lorraine

Tél. : 05 55 29 55 13 - E-mail : tullecamp@correzehabitat.fr

Si vous occupez un logement individuel

Corrèze Habitat n'intervient pas. Il appartient à chaque locataire de procéder à la réorientation de l'antenne en zone couverte ou à l'installation d'une parabole en zone non couverte.

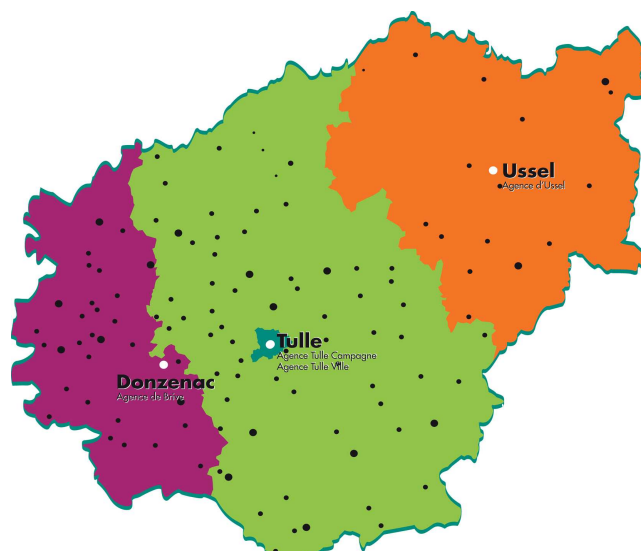
Vous pouvez bénéficier des aides prévues par l'Etat ou par le Conseil Général en fonction de votre situation personnelle (cf. documentation diffusée par France Télé Numérique dans les boîtes aux lettres ou allez sur le site www.tousaunumerique.fr ou contactez le conseiller général référent M. Pierre Esterle au 05 55 93 78 44).

Il vous appartient de faire installer la parabole de votre choix par un professionnel. Il est strictement interdit de percer les menuiseries pour faire passer le câblage qui devra être installé dans les règles de l'art (étanchéité, etc...).

Lors de votre départ, vous pourrez déposer la parabole. Par contre, vous devrez laisser le câblage en place.

Comment faire en cas de problème ?

**Une permanence sera assurée
par les agences de Corrèze Habitat
entre le 29 mars et le 08 avril 2011
Pendant les heures de bureau**



**Nous faisons un appel à votre volontariat si vous souhaitez aider votre voisin pour régler les chaînes lors du passage à la télévision numérique. Nous vous remercions de bien vouloir vous faire connaître auprès de l'Office en nous contactant au 05 55 29 55 29.
Une réunion de préparation sera organisée en conséquence.**

